

Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire

Mandat du groupe de travail technique

Nom du groupe de travail

Groupe de travail technique de la Stratégie de numérisation du patrimoine documentaire (SNPD)

Objectif

Aider le Comité directeur de la SNPD à respecter ses engagements en proposant et en réalisant les activités relatives à l'infrastructure technique énoncées dans le plan d'action de la SNPD.

Président

Un membre du Comité directeur de la SNPD chapeaute le groupe de travail.

Le président du groupe de travail, dont le mandat renouvelable est d'une durée de deux (2) ans, est nommé par le Comité directeur de la SNPD. En collaboration avec le secrétariat, il prépare des rapports, établit les ordres du jour et rédige les procès-verbaux des réunions.

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) assure un soutien administratif (secrétariat).

Composition

Les groupes de travail sont ouverts aux participants qui ne proviennent pas du Comité directeur de la SNPD; leurs membres représentent un vaste éventail des services d'archives, des bibliothèques et des musées, ainsi que des régions et nations du pays.

Le Groupe de travail technique compte de 8 à 12 membres.

Ces membres sont nommés par le Comité directeur pour une durée de deux ans, renouvelable à sa discrétion.

Mandat

- Fixer des objectifs et concevoir des activités en soutien aux objectifs techniques du plan d'action de la SNPD, et mettre ses connaissances et son expertise à profit pour contribuer à la mise en œuvre de ces activités;
- Suivre l'évolution des activités, évaluer les résultats et faire rapport au Comité directeur et à l'ensemble de la communauté, au besoin;
- Rester à l'affût des avancées techniques et des tendances du secteur, et relever les possibilités techniques de la communauté des bibliothèques, des archives et des musées pouvant influencer la SNPD;
- Collaborer avec les autres groupes de travail de la SNPD et de l'extérieur qui pourraient être touchés par les activités liées à l'infrastructure technique de la SNPD;
- Conseiller le Comité directeur sur toute question d'ordre technique relative à la SNPD;
- Assumer occasionnellement toute autre responsabilité, à la demande du Comité directeur.

Réunions

- Le groupe de travail tient trois téléconférences par année et se réunit en personne une fois par année, au besoin. Des sous-groupes travaillant sur des aspects particuliers pourront se réunir plus fréquemment. Les frais engagés par les membres pour assister aux réunions doivent être assumés par ceux-ci ou par leurs organisations.